



65^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations unies
Première Commission

Explication de vote de

S. E. M. Eric DANON, Ambassadeur,
Représentant permanent de la France
auprès de la Conférence du Désarmement

au nom de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis

**L19 « Effets de l'emploi d'armes et de munitions
contenant de l'uranium appauvri »**

New York, le 27 octobre 2010

* *
*

65th session of the United Nations General Assembly
First Committee

Explanation of vote by

H.E. Eric DANON, Ambassador,
Permanent Representative of France
to the Conference on Disarmament

on behalf of France, the United Kingdom and the United States

**L19 “Effects of the use of armaments and ammunitions
containing depleted uranium”**

New York, 27 October 2010

Monsieur le Président,

Concernant la L19, je m'exprime au nom de la France, du Royaume Uni et des Etats-Unis.

Nos trois pays ont voté « Non » sur le projet de résolution L19 « Effets de l'usage d'armements et de munitions contenant de l'uranium appauvri ».

Monsieur le Président, il ne s'agit pas là d'une nouveauté.

Malgré certaines mises à jour, ce projet de résolution continue d'appeler à des actions supplémentaires du Secrétaire Général et des Etats membres, sur la base des effets dommageables allégués de l'usage de l'uranium appauvri sur la santé humaine et l'environnement.

Il mentionne les études pertinentes menées par des organisations internationales sur le sujet mais ne semble pas reconnaître à ces études une pertinence dans la durée et présuppose encore, je cite : « l'importance des effets potentiels à long terme sur les êtres humains et l'environnement ».

Les effets sur l'environnement, ainsi que les effets durables sur la santé, de l'usage des munitions à uranium appauvri ont été largement examinés par l'Organisation Mondiale de la Santé, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, l'OTAN, le Centre de Prévention et de Contrôle des maladies (« Centres for Disease Control »), la Commission Européenne et d'autres.

Aucune de ces enquêtes n'a établi de cas d'effets de long terme sur l'environnement ou la santé attribuables à l'usage de ces munitions. Il est regrettable que les conclusions de ces études soient ainsi ignorées.

Par ailleurs, l'OP6 de la résolution demande que les Etats membres qui ont utilisé de l'uranium appauvri dans un conflit armé fournissent des informations quant à cette utilisation. Nous avons des doutes sérieux quant à la pertinence de cette demande, au regard du Droit International Humanitaire. Nous considérons qu'il appartient à chaque Etat membre de fournir ces données au moment et selon des modalités qu'il estime appropriés.

Merci, Monsieur le Président./.

Mr. Chairman,

With regards to L.19, I am speaking on behalf of France, the United Kingdom and the United States.

Our three countries voted “No” on draft resolution L. 19 “Effects of the use of armaments and ammunitions containing depleted uranium”.

Mr. Chairman, this is not a new issue.

Despite some updates, this draft resolution continues to call for further action by the Secretary-General and UN member states, based on the alleged harmful effects of the use of depleted uranium munitions on human health and the environment.

It mentions the relevant studies done so far by international organisations on the subject, but does not seem to give these studies long term credit, and still presupposes, I quote “the magnitude of the potential long term effects on human beings and the environment”.

The environmental and long-term health effects of the use of depleted uranium munitions have been so far thoroughly investigated by the World Health Organization, the United Nations Environmental Program, the International Atomic Energy Agency, NATO, the Centres for Disease Control, the European Commission, and others.

None of these inquiries has documented long-term environmental or health effects attributable to use of these munitions. It is regrettable that the conclusions of these studies are thus ignored.

Besides, OP6 of this resolution requests Member states who have used depleted uranium in armed conflict to provide information about this use. We have serious doubts on the relevance of such a request, according to international humanitarian law. We consider that it is up to each Member state to provide this data at such a time and in such a manner as it deems appropriate.

Thank you, Mr. Chairman./.